



# COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

## PROCÈS-VERBAL N°02

Réunion du Bureau :	Dimanche 21 Aout 2022
À :	18h30
Présidence :	M. Denis SOTO
Présents :	MM. Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN, Vincent PACE, Fabrice POREE, Noël RIFFAUD,
Excusé(s) :	MM. Karim ABED, Jérôme CASCALES, Nicolas PEZZOLI
Assiste(nt) à la séance :	M. Maxime APRUZZESE C.T.R.A.

### MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.**

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

\*\*\*\*\*

## APPROBATION DES P.V.

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du Bureau du 21.07.2022 (PV n°01) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

## OUVERTURE DE LA SEANCE

Cette présente réunion sous la Présidence de Denis SOTO s'est déroulée en présentiel lors du Stage de rentrée.

\*\*\*\*\*

## POINTS ABORDES

### **BILAN STAGES DE RENTREE DES ARBITRES DE LIGUE DES 19 ET 21.08.2022 :**

La C.R.A. a enregistré la veille des 2 stages la participation du nombre d'Arbitres suivants :

- **JAL = Effectif = 49** : 30 convoqués, 29 ont réussi les tests physiques, 1 absent soit 20 JAL pour lesquels il faudra reprogrammer une session complémentaire pour les tests.
- **Séniors = Effectif = 99** : 63 convoqués, 1 retour cause astreinte, 59 ont réussi les tests physiques, 3 en échec (23 la saison passée) soit 40 Séniors en session complémentaire.

Les programmes prévus sur les 2 rassemblements ont été respectés à la lettre tant pour la partie physique que pour la partie technico-administrative.

L'ouverture du stage Séniors le 21.08 après-midi par le Président de La Ligue Eric BORGHINI et sa participation aux travaux ont été appréciées par les stagiaires et la CRA.

La C.R.A. le remercie pour sa présence et son soutien, ces remerciements s'adressent également à Claude COLOMBO représentant des Arbitres au Comité de Direction de la Ligue pour son intervention technique.

La présence d'une grande partie du panel des observateurs a ainsi permis de leur faire passer les mêmes messages que ceux transmis aux Arbitres.

\*\*\*\*\*

## DECISIONS

### **DECISION 05 – 21.08.2022 – Validation des candidatures de nouveaux Observateurs C.R.A. et de la liste des Observateurs C.R.A. pour la saison 2022/2023. :**

La C.R.A. a reçu dans le courant du mois de mai et juin par mail des demandes de candidatures pour rejoindre le corps des observateurs C.R.A. à partir de la saison 2022/2023.

Après avoir pris note de l'impossibilité de pouvoir libérer des dates au niveau Ligue pour certains observateurs fédéraux, la CRA a revu l'ensemble des affectations des observateurs par catégories en tenant compte des modifications du nombre de matchs de championnat des groupes de R1 et de R2, de l'organisation des championnats Jeunes, de l'effectif des JAL ainsi qu'en fonction de la répartition géographique des matchs.

Au vu des objectifs de pouvoir disposer d'un nombre d'observations cohérent par catégories d'Arbitres notamment au niveau JAL et de pouvoir, pour chaque groupe d'Arbitres, généraliser le classement par observateurs (2, 3 ou 4 en fonction des catégories).

**Le Bureau de la C.R.A., après avoir étudié les candidatures d'observateurs reçues, valide les propositions pour les personnes suivantes :**

- **Riadh BEN NACEUR ayant arrêté l'arbitrage au 30.06.2020 Arbitre de Ligue R1 pour la catégorie R2.**



- Benoît WOLFF ayant arrêté l'arbitrage au 30.06.2022 Arbitre de Ligue pour la catégorie JAL.
- Antoine GRUT ayant arrêté l'arbitrage au 30.06.2022 Arbitre de Ligue pour la catégorie AR2.
- Cyril BOUREAU pour la catégorie JAL.

La candidature de Frank SAYAG n'a pas été retenue en raison de l'importance du nombre d'années (10 ans) entre son arrêt d'arbitrage en Ligue et la présente saison.

La C.R.A. transmettra la liste des Observateurs pour nomination pour la saison 2022/2023 par le Comité de Direction de Ligue lors de sa prochaine réunion.

\*\*\*\*\*

**DECISION 06 – 21.08.2022 – Demande de Mounir REGAIEG de pouvoir être réaffecté en catégorie R2 après avoir opté en tant qu'Arbitre Assistant AR2 :**

La C.R.A. a reçu en date du 11.08, un mail de l'Arbitre de Ligue AR2 Mounir REGAIEG demandant à la C.R.A., de revoir son affectation en tant qu'Arbitre Assistant AR2 et de pouvoir réintégrer la catégorie R2, catégorie qui était la sienne au cours de la saison 2021/2022.

La C.R.A. avait reçu en date du 05.04.2022 un mail de Mounir REGAIEG faisant part, après mures réflexions, de sa volonté d'opter vers le rôle d'Arbitre Assistant mettant en avant de possibles évolutions sur les championnats N2-N3.

L'ensemble des classements des Arbitres pour cette catégorie R2 et notamment son groupe à l'issue de la saison 2021/2022 et son affectation dans le groupe d'AR2 pour la saison 2022/2023 prennent en compte cette décision individuelle réfléchie sur le plan des effectifs centraux et assistants et notamment quant à la validation par la C.R.A. de tous les groupes d'observation.

**En application de l'Article 24 de son Règlement Intérieur précisant les critères précités,**

**Le Bureau de la C.R.A. maintient l'affectation en tant qu'AR2 de Mounir REGAIEG à partir de la saison 2022/2023.**

Cette décision est transmise au Président de sa C.D.A.

\*\*\*\*\*

**Décision 07 – 21.08.2022 – Suite demande de Matéo CAUDMONT de pouvoir se mettre en année Sabbatique pour la saison 2022/2023 :**

La C.R.A. a reçu en date du 06.07.2022, un mail de l'Arbitre de Ligue JAL1 Matéo CAUDMONT l'informant qu'en raison d'un manque de disponibilité lié à l'entrée dans un nouveau cursus universitaire l'obligeant de quitter la région, corroboré par la réception du justificatif d'inscription pour le cycle concerné, il ne sera pas en mesure d'assurer une saison normale d'arbitrage. Il demande à la C.R.A. de pouvoir disposer d'une année sabbatique pour la saison 2022/2023.

En application de l'Article 25 de son Règlement Intérieur en vigueur relatif à l'interruption d'activité d'un Arbitre et ceci pour une seule saison, et après examen du dossier, la C.R.A. déclare cette demande conforme.

**Le Bureau de la C.R.A. émet un avis favorable à cette demande d'année sabbatique pour la saison 2022/2023.**

La C.R.A. rappelle à Monsieur Matéo CAUDMONT qu'en application de l'article 25 de son Règlement Intérieur, il devra obligatoirement l'informer avant le 30.04.2023 de sa saison d'inactivité sur ses intentions de reprise ou non de l'arbitrage lors de la saison suivante.

Dans le cadre d'une reprise, l'Arbitre devra valider au stage de rentrée les tests physiques programmés par la CRA valables pour la saison suivante.

Copie de cette décision au Président de la CDA du VAR.



\*\*\*\*\*

**Décision 08 – 21.08.2022 – Suite demande de Guillaume BOUSQUET de pouvoir se mettre en année Sabbatique pour la saison 2022/2023 :**

La C.R.A. a reçu en date du 06.07.2022, un mail de l'Arbitre de Ligue AR1P Guillaume BOUSQUET l'informant qu'en raison d'un manque de disponibilité lié à son activité professionnelle engendrant un éloignement de sa région, corroboré par la réception du justificatif de son nouvel emploi, il ne sera pas en mesure d'assurer une saison normale d'arbitrage.

Il demande à la C.R.A. de pouvoir disposer d'une année sabbatique pour la saison 2022/2023.

En application de l'Article 25 de son Règlement Intérieur en vigueur relatif à l'interruption d'activité d'un Arbitre et ceci pour une seule saison, et après examen du dossier, la C.R.A. déclare cette demande conforme.

**Le Bureau de la C.R.A. émet un avis favorable à cette demande d'année sabbatique pour la saison 2022/2023.**

La C.R.A. rappelle à Monsieur Guillaume BOUSQUET qu'en application de l'article 25 de son Règlement Intérieur, il devra obligatoirement l'informer avant le 30.04.2023 de sa saison d'inactivité sur ses intentions de reprise ou non de l'arbitrage lors de la saison suivante.

Dans le cadre d'une reprise, l'Arbitre devra valider au stage de rentrée les tests physiques programmés par la C.R.A. valables pour la saison suivante.

Copie de cette décision au Président de la CDA du VAR.

\*\*\*\*\*

**Décision 09 – 21.08.2022 – Suite demande de Keven PEUVREL de pouvoir se mettre en année Sabbatique pour la saison 2022/2023 :**

La C.R.A. a reçu en date du 06.07.2022, un mail de l'Arbitre de Ligue R2 Keven PEUVREL l'informant qu'en raison d'un manque de disponibilité lié au surcroît d'activité et à une importante réorganisation dans le cadre de son emploi, corroboré par la réception du justificatif en signifiant les éléments importants, il ne sera pas en mesure d'assurer une saison normale d'arbitrage.

Il demande à la C.R.A. de pouvoir disposer d'une année sabbatique pour la saison 2022/2023.

En application de l'Article 25 de son Règlement Intérieur en vigueur relatif à l'interruption d'activité d'un Arbitre et ceci pour une seule saison, et après examen du dossier, la C.R.A. déclare cette demande conforme.

**Le Bureau de la C.R.A. émet un avis favorable à cette demande d'année sabbatique pour la saison 2022/2023.**

La C.R.A. rappelle à l'Arbitre Keven PEUVREL qu'en application de l'article 25 de son Règlement Intérieur, il devra obligatoirement l'informer avant le 30.04.2023 de sa saison d'inactivité sur ses intentions de reprise ou non de l'arbitrage lors de la saison suivante.

Dans le cadre d'une reprise, l'Arbitre devra valider au stage de rentrée les tests physiques programmés par la CRA valables pour la saison suivante.

Copie de cette décision au Président de la C.D.A. du GRAND VAUCLUSE.

Cette décision est transmise pour information à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

\*\*\*\*\*



**Décision 10 – 21.08.2022 – Suite demande d’Abed ABDELGHEFFAR de pouvoir se mettre en année Sabbatique pour la saison 2022/2023 :**

La C.R.A. a reçu en date du 21.08.2022, un mail de l’Arbitre de Ligue JAL Abed ABDELGHEFFAR l’informant qu’en raison d’un manque de disponibilité lié à l’entrée dans un nouveau cursus universitaire corroboré par la réception du justificatif d’inscription pour le cycle concerné, il ne sera pas en mesure d’assurer une saison normale d’arbitrage

Il demande à la C.R.A. de pouvoir disposer d’une année sabbatique pour la saison 2022/2023.

En application de l’Article 25 de son Règlement Intérieur en vigueur relatif à l’interruption d’activité d’un Arbitre et ceci pour une seule saison, et après examen du dossier, la CRA déclare cette demande conforme.

**Le Bureau de la C.R.A. émet un avis favorable à cette demande d’année sabbatique pour la saison 2022/2023.**

La C.R.A. rappelle à l’Arbitre Abed ABDELGHEFFAR qu’en application de l’article 25 de son Règlement Intérieur, il devra obligatoirement l’informer avant le 30.04.2023 de sa saison d’inactivité sur ses intentions de reprise ou non de l’arbitrage lors de la saison suivante.

Dans le cadre d’une reprise, l’Arbitre devra valider au stage de rentrée les tests physiques programmés par la C.R.A. valables pour la saison suivante.

Copie de cette décision au Président de la C.D.A. de PROVENCE.

\*\*\*\*\*

**DECISION 11 – 21.08.2022 – Suite au déroulement des tests physiques JAL le 19.08 et Séniors le 21.08.2022, validation par la C.R.A. de la liste des Arbitres de Ligue ayant réussi leurs tests physiques :**

La C.R.A. a fait le point sur les Arbitres de Ligue ayant réussi les tests physiques du stage de rentrée des 19 et 21.08.2022 à VELAUX.

En application de l’Article 22 Alinéa C paragraphe A du Règlement Intérieur de la CRA pour la saison 2022/2023,

**Le Bureau de la C.R.A. valide la liste des Arbitres de Ligue ayant réussi leurs tests physiques :**



### 1- Stage JAL 19.08.2022

NOM - Prénom	District d'appartenance	Affect Arbitres en activité 2022/2023	STAGE 19/08-21/08 PRESENT TEST PHY	Résultat TEST PHY OK / ECH
AHONOUKOUN Allahan	Var	JAL3	Présent	Ok
AJENOUI CHARGUI Anuar	Provence	JAL5	Présent	Ok
BEL ABBES Nawfel	Provence	JALF	Présent	Ok
BEN ALI Bilel	Côte d'Azur	JAL4	Présent	Ok
BLAIS Clément	Provence	JAL3	Présent	Ok
BOSCO Joris	Provence	JAL2	Présent	Ok
CAUDMOND Lucas	Var	JAL1	Présent	Ok
CRESTANI Maxime	Var	JALP	Présent	Ok
DE NUNZIO Tom	Côte d'Azur	JALP	Présent	Ok
DE THILLOT Thomas	Côte d'Azur	JAL4	Présent	Ok
DEHILI Hakim	Var	JAL3	Présent	Ok
DJELASSI Ilyes	Grand Vaucluse	JAL3	Présent	Ok
ECHAOUI Rayan	Côte d'Azur	JAL1	Présent	Ok
EL BELGHITI Amine	Côte d'Azur	JAL5	Présent	Ok
EL MEDDAH Malik	Côte d'Azur	JAL1	Présent	Ok
FUTSI Laurent	Grand Vaucluse	JAL5	Présent	Ok
GEORGET Benjamin	Var	JAL5	Présent	Ok
GERALDES Enzo	Var	JAL5	Présent	Ok
GHARBI TARCHOUNA Elyas	Var	JALF	Présent	Ok
GOUSSAROV Alexandre	Côte d'Azur	JAL5	Présent	Ok
GUARDIOLA Florian	Var	JALP	Présent	Ok
GUIMONNEAU Clément	Grand Vaucluse	JAL4	Présent	Ok
KEBIR Gihed	Côte d'Azur	JAL4	Présent	Ok
MARTINEZ Dorian	Grand Vaucluse	JAL3 - Cand T. J	Présent	OK
PASQUIER Valentin	Côte d'Azur	JAL3	Présent	Ok
SADOUN Rayan	Provence	JAL2	Présent	Ok
TOURI Younes	Provence	JAL2	Présent	Ok
VIDOU Florian	Grand Vaucluse	JAL4	Présent	Ok
VISCONTI Bruno	Provence	JAL2	Présent	Ok

La C.R.A. a également contrôlé pour les 29 JAL, leur présence et leur participation à la partie technique et administrative du stage de rentrée leur permettant ainsi de pouvoir être désignés sur les rencontres des compétitions de leurs catégories.



## 1- Stage Séniors du 21.08.2022

NOM - Prénom	District d'appartenance	Affect Arbitres en activité 2022/2023	STAGE 19/08 - 21/08 PRESENT TEST PHY	Résultat TEST PHY OK / ECH
ABDANE Ossama	Grand Vaucluse	AR2	Présent	Ok
AMMAR Moez	Côte d'Azur	R1	Présent	Ok
AMRHEIN Alexandre	Grand Vaucluse	R2	Présent	Ok
BARLOZZI Julien	Côte d'Azur	AR1	Présent	Ok
BELCADI Jules	Côte d'Azur	AR1P	Présent	Ok
BENAISSI Nabil	Var	R1	Présent	Ok
BERSAN Maxime	Alpes	AR1P	Présent	Ok
BOULAHYA Amine	Côte d'Azur	R1P	Présent	Ok
BOUMENDIL Pascal	Var	AR1 - R1FU	Présent	Ok
BOUSBAA Amir	Grand Vaucluse	R1	Présent	Ok
BOUZAHER Chafik	Provence	AR2	Présent	Ok
BOUZALMAT Abdelkarim	Var	RE	Présent	Ok
CAMPO Julien	Var	R2	Présent	Ok
CARNET Kévin	Grand Vaucluse	R1	Présent	Ok
CHABANE Loic	Côte d'Azur	R1 - R1FU	Présent	Ok
CHAHBI Hicham	Provence	AR1 - R1FU	Présent	Ok
CHAKROUNI Khalid	Var	R2 - R1FU	Présent	Ok
CHNIBA Kamel	Côte d'Azur	R2 - R1FU	Présent	Ok
CORTES Kévin	Var	R1	Présent	Ok
CUADRA Lucas	Grand Vaucluse	REP	Présent	Ok
DEGHDICHE Amri	Côte d'Azur	R2 - R1FU	Présent	Ok
DERRI Riyan	Var	R2	Présent	Ok
DERVEAUX Cédric	Var	AR2	Présent	Ok
DEWOST Claire	Var	AR1P - Cand T. AFPE	Présent	Ok
DJIANE Jullien	Provence	AR1	Présent	Ok
DONADIO Julien	Grand Vaucluse	R2	Présent	Ok
FAREL Dany	Grand Vaucluse	R2	Présent	Ok
GALLET Anthony	Côte d'Azur	R2	Présent	Ok
GONCALVES Andy	Provence	REP - Cand T. F4	Présent	Ok
GUILIANO Lorenzo	Côte d'Azur	REP - JAF3	Présent	Ok
HENCK Guillaume	Var	RE	Présent	Ok
KERBA Lyes Hadji	Provence	AR1	Présent	Ok
KINNOUS Chaïb	Grand Vaucluse	R2	Présent	Ok
LANTA Cédric	Provence	R1P	Présent	Ok
LEPORATI Loris	Côte d'Azur	AR1 - Cand T. AF3	Présent	Ok
LOVICONI Antoine	Provence	R2P - Cand T. JAF	Présent	Ok
MAES Aurélien	Côte d'Azur	R2	Présent	Ok
MARIANCZUK Sabrina	Provence	R1FE	Présent	Ok
MARY Alexandre	Côte d'Azur	AR1	Présent	Ok
MEJRI Mohamed Chakib	Côte d'Azur	AR2	Présent	Ok
MERZOUG Yassine	Grand Vaucluse	R2P	Présent	Ok
MESSISHA Karim	Var	R2 - R1FU	Présent	Ok
MOSETTICH Théo	Var	AR2	Présent	Ok
NADDOUR Adrien	Provence	R2	Présent	Ok
OUHAMI Yacine	Var	AR1	Présent	Ok
PANTAZI Adrian	Côte d'Azur	R1	Présent	Ok
POIZE Roland	Provence	R2 - R1FU	Présent	Ok
RAHAL Nebyl	Var	AR1 - R1FU - Cand T. FFU2	Présent	Ok
REGAIEG Mounir	Côte d'Azur	AR2	Présent	Ok
SAADI Fouzi	Provence	RE	Présent	Ok
SALEMME Marion	Provence	R1FE	Présent	Ok
SAVADOGO Sékou	Côte d'Azur	R2	Présent	Ok
SEVA Emmanuel	Côte d'Azur	REP - JAF2	Présent	Ok
SILVESTRE Alexandre	Côte d'Azur	R2	Présent	Ok
TAULIER Florian	Var	R1P - JAF1	Présent	Ok
VARGAS Grégory	Var	RE	Présent	Ok
WULLEMS Marc	Côte d'Azur	R1	Présent	Ok
ZAFRILLA Mélanie	Côte d'Azur	R1FE	Présent	Ok
ZOUAIN Maxime	Provence	REP - Cand T. F4	Présent	Ok

La C.R.A. a également contrôlé pour les 59 Séniors, leur présence et leur participation à la partie technique et administrative du stage de rentrée leur permettant ainsi de pouvoir être désignés sur les rencontres des compétitions de leurs catégories.



\*\*\*\*\*

**DECISION 12 – 21.08.2022 – Suite au déroulement des tests physiques du Stage Séniors du 21.08.2022, validation par la C.R.A. de la liste des Arbitres de Ligue en échec qui seront convoqués prochainement à la session de rattrapage R1 :**

La C.R.A. a fait le point sur les Arbitres de Ligue n'ayant pas réussi les tests physiques du stage de rentrée le 21.08.2021 à VELAUX.

En application de l'Article 22 Alinéa C paragraphe B et de l'Annexe 1 relative aux tests physiques du Règlement Intérieur de la C.R.A. pour la saison 2022/2023,

**Le Bureau de la C.R.A. valide cette liste des Arbitres de Ligue n'ayant pas réussi leurs tests et prend la décision de les convoquer le dimanche 04.09.2022 à GAREOULT :**

NOM - Prénom	District d'appartenance	Affect Arbitres en activité 2022/2023	STAGE 19/08 - 21/08 PRESENT TEST PHY	Résultat TEST PHY OK / ECH	Si ECHec ou Absent RAT R1
AOUSAY Solayman	Côte d'Azur	R2	Présent	Echec	R1
D'ANTONIO Lionel	Provence	R2	Présent	Echec	R1
GIURAN Bianca Eléna	Côte d'Azur	R2	Présent	Echec	R1

**Rappel du Règlement Intérieur :** En cas de non-validation du test de rattrapage R1, 2 conséquences pour l'Arbitre concerné :

- Si échec partiel dans les temps réalisés de la catégorie inférieure = désignation par la C.R.A. dans la catégorie inférieure sans observation et rétrogradation en fin de saison.
- Si échec total = pas de désignation CRA et rétrogradation en fin de saison

Une convocation dématérialisée sera envoyée à tous les arbitres concernés pour ce rattrapage.

Le Bureau de la C.R.A. précise également que les arbitres précités non blessés pourront être désignés en tant qu'arbitres assistants sur des matchs de niveau inférieur à celle de leur catégorie liée à leur affectation.

L'Arbitre Lionel D'ANTONIO n'ayant pas été présent le 21.08 après-midi, devra à l'issue des tests physiques assister à la partie technique et administrative qui est obligatoire pour être désignable.

\*\*\*\*\*

**DECISION 13 – 21.08.2022 – Suite au déroulement des tests physiques JAL le 19 et Séniors le 21.08.2022 à VELAUX, validation par la C.R.A. de la liste des Arbitres de Ligue Absents convoqués à la session complémentaire en date du 04.09.2022 à GAREOULT :**

La C.R.A. a fait le point sur les Arbitres de Ligue n'étant pas présents pour les tests physiques des stages de rentrée des 19 et 21.08 à VELAUX en raison d'indisponibilités personnelles, professionnelles, médicales ou n'ayant pas eu leur dossier médical validé ou non enregistré leur licence ainsi que ceux qui ne pouvaient être présents sur la journée entière.

En application de l'Article 22 Alinéa C paragraphe C du Règlement Intérieur de la C.R.A. relatif aux tests physiques pour la saison 2022/2023,

**Le Bureau de la C.R.A. valide cette liste et prend la décision de convoquer les 51 Arbitres suivants :**



NOM - Prénom	District d'appartenance	Affect Arbitres en activité 2022/2023	STAGE 19/08 - 21/08 PRESENT TEST PHY	Résultat TEST PHY OK / ECH
ABDELGHEFFAR Amar	Provence	R1		Abs
ABECHA Adam	Provence	JAL4	Absent	Abs
ADJENGUI Lou Ay	Côte d'Azur	JAL3		Abs
AJJANI Hicham	Grand Vaucluse	R1		Abs
ALEXANDRE Jordan	Provence	AR2		Abs
AMMAR Maïssa	Côte d'Azur	JAL2		Abs
AMSILI Benjamin	Provence	R1P - JAF1		Abs
BARHOUMI Bilel	Var	R1		Abs
BELADEL Bilal	Provence	R2		Abs
BEN HAMOUDA Badiss	Var	JAL3		Abs
BEN MAHMOUD Ahmed	Côte d'Azur	JAL1		Abs
BEN OMAR Omar	Côte d'Azur	JAL3		Abs
BONNAS Elina	Var	JAL4		Abs
BOUASLA Yassine	Provence	R2		Abs
BOUGET Romain	Var	R2		Abs
BOUGUERRA Mohamed	Côte d'Azur	JAL5		Abs
BOURREQUAT Marjorie	Provence	R1FE		Abs
BRIKI Idriss	Côte d'Azur	R2	Abs Astr.	Abs
DAHAS Smain	Provence	R2		Abs
DARRAZ Foed	Côte d'Azur	RE		Abs
DEFERRO Rémy	Côte d'Azur	JAL4		Abs
DJAYET Stan	Provence	AR2		Abs
EL ABED Walid	Côte d'Azur	R2		Abs
EL ALI Hamza	Grand Vaucluse	JALF		Abs
ESHAQ Mariuos	Côte d'Azur	R2		Abs
FABRE Arthur	Provence	AR1P		Abs
FUTSI Davut	Grand Vaucluse	JAL5		Abs
GARDET Simon	Grand Vaucluse	R3		Abs
GASMI Cyril	Provence	R2		Abs
KHERROUB Zakarya	Provence	JAL2		Abs
KRID Oualid	Alpes	AR1 - R1FU		Abs
LARBI Saber	Côte d'Azur	AR2		Abs
MARINSALTI Alexis	Côte d'Azur	AR2		Abs
MAZOUNI Madjid	Provence	AR1 - R1FU		Abs
MEJRI Rayan	Côte d'Azur	JAL3		Abs
MERZOUG Bilel	Grand Vaucluse	REP - JAF2		Abs
MESSAOUDI Anas	Côte d'Azur	AR2		Abs
MORANT Clément	Provence	R1P		Abs
PALUD Dorian	Grand Vaucluse	AR2		Abs
PENCREACH Loan	Provence	JAL5		Abs
RASCLARD Rémy	Provence	RE		Abs
RHAZALI Aimad	Grand Vaucluse	R2		Abs
SAÏ Rayan	Provence	JAL4		Abs
SALAH Yassin	Côte d'Azur	JAL2		Abs
SGHAIER Mohamed	Var	JAL5		Abs
SMAILI M'Hamed	Var	JAL5		Abs
SMAILI Yacine	Var	JAL1		Abs
SMOUNI Hicham	Var	R2		Abs
TOURNIER Nicolas	Côte d'Azur	JAL5		Abs
TSALBI Ali	Côte d'Azur	JALP		Abs
YOUSSEF Walid	Côte d'Azur	AR2		Abs

88 Arbitres présents ont validé l'ensemble de leurs tests physiques.  
3 en situation d'échec et 7 sont blessés.



La C.R.A. a programmé la session complémentaire Obligatoire réservée aux tests physiques et à la partie technique et administrative, le dimanche 04.09.2022 au Stade de GAREOULT à partir de 08h30, une convocation dématérialisée sera envoyée à tous les Arbitres concernés courant semaine 34.

**Le Bureau de la C.R.A. informe les Arbitres précités qu'ils ne pourront être désignés sur la période comprise entre ce 21.08.2022 et la date de leur participation à cette deuxième session.**

Ne seront pas admis à participer à ces tests, les Arbitres qui n'auront toujours pas régularisé la validation de leur dossier médical ou l'enregistrement de leur licence avant la date du samedi 03.09.2022.

\*\*\*\*\*

## **Prochaine réunion du Bureau Le 29.08.2022**

\*\*\*\*\*

**Président de séance**  
**Denis SOTO**

**Secrétaire**  
**Noël RIFFAUD**

